



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation**

AVIS

ÉLECTION DE 2021 DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MÉTROPOLITAINE BRETAGNE OUEST

(article R. 713-2 du code de commerce et arrêté ministériel du 18 mars 2021)

CONSULTATION DES LISTES ÉLECTORALES ÉTABLIES PAR LA COMMISSION D'ÉTABLISSEMENT DES LISTES ÉLECTORALES

Les électeurs sont informés que les listes électorales établies par la commission d'établissement des listes électorales sont consultables, dans les conditions prévues par l'article R.713-2 du code de commerce, du 16 juillet au 25 août 2021 inclus. Cette consultation est possible dans les sites suivants, aux jours et heures ouvrables de chacun de ces sites :

- la préfecture du Finistère (bureau des élections) – 42 boulevard Dupleix 29000 Quimper (jours et heures ouvrables : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 16h00) ;
- le tribunal de commerce de Brest (greffe) – 150 rue Ernest Hemingway 29200 Brest
- le tribunal de commerce de Quimper (greffe) – rue du Palais 29000 Quimper
- le siège de la chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest 1 place du 19^e RI 29200 Brest

Pendant le délai de consultation, les électeurs peuvent présenter une réclamation auprès du secrétariat de la commission d'établissement des listes électorales (tribunal de commerce de Brest (greffe) – 150 rue Ernest Hemingway 29200 Brest).
